



# Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec

## LE BLEUET

AVRIL 2001  
VOLUME NO 5

### PRODUCTEURS, PRODUCTRICES

#### Mot du président,

Les administrateurs du Syndicat élus et réélus lors de la dernière assemblée générale annuelle des membres, m'ont demandé d'accepter la charge de président du Syndicat.

Les premiers mots que je vous adresse, je les résume ainsi :

*Oser se tenir debout.*

*Oser affronter les puissants pour réclamer une justice sociale*

*Oser être conscient des responsabilités qui en découlent*

*Oser sans trop provoquer*

*Oser déranger et avoir assez de foi pour oser croire à un monde meilleur*

*Oser savourer notre vie de producteur de bleuets dans tout ce qu'il a de beau et de bon*

*Oser espérer que chacun de nous vivra un juste partage dans le monde du bleuets*

#### Membres

La consultation des administrateurs au cours des derniers mois, auprès de tous les producteurs sur le territoire du plan conjoint, pour le Syndicat avait pour but de respecter une de ses obligations tel que prévue à la Loi de la mise en marché, qui est de tenir à jour une liste de tous les producteurs visés par le plan conjoint.

Cette consultation a certes contribué à faire connaître les mandats, les activités, ainsi que les réalisations du Syndicat des dernières années. Vous avez donné un appui sans équivoque à votre Syndicat, puisque le nombre de membres représente 96% des producteurs inscrits au fichier des producteurs.

#### Situation financière

Le conseil d'administration avait formé un comité de finance, pour étudier, analyser chacun des postes de revenus et dépenses, évaluer les prévisions de revenus provenant des contributions, en tenant compte de la production moyenne des dernières années

Le rapport de ce comité présenté au conseil d'administration, a fait l'objet d'unanimité, il démontre que les besoins financiers sont de l'ordre de 200,000.00\$ annuellement, incluant une prévision de 25,000.00\$ pour rembourser la dette accumulée sur une période de cinq (5)ans. Comme la récolte moyenne annuelle au cours des dernières années est de 20,000,000 millions de livres (20,000,000 millions x 0.01\$=200,000.00\$).

#### Siège social :

422, rue Racine est, Chicoutimi (Québec) G7H 1T3  
Tél.: 1 (418) 549-7353 Téléc.: 1 (418) 543-4873

#### Point de service :

95, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 5G8  
Tél.: 1 (418) 276-6336 Téléc.: 1 (418) 276-7265

Le conseil d'administration a été et est unanime, le Syndicat doit poursuivre ces activités, et réaliser d'autres objectifs, afin donner les services que les membres et producteurs sont droit de s'attendre. Dans ce contexte la contribution des producteurs devait être révisée.

En bref, c'est quelques propos résumés, ce que le président du comité de finance devait présenter, aux membres et producteurs lors de l'assemblée générale du 17 mars dernier.

### **Assemblée générale spéciale du samedi 21 avril 2001 à 14 heures a St- Félicien.**

Vous avez reçu avec l'avis de convocation de cette assemblée toutes les informations sur les modifications suggérées au plan conjoint. Ces modifications sont nécessaires et essentielles pour respecter nos obligations

Le Syndicat doit respecter les dispositions prévues au plan conjoint dont le premier objet est : **Obtenir pour les producteurs visés les conditions de mise en marché les plus avantageuses pour le produit visé.**

**Les cueilleurs de bleuets de la forêt, au même titre que ceux qui exploitent des bleuetières sont des producteurs visés par le plan, de sorte qu'ils ont droit eux également à de meilleures conditions de mise en marché.**

Ces modifications au plan, ont pour but de permettre à cette catégorie de producteurs d'être représenté, le Syndicat de rencontrer leurs représentants et ou leurs délégués avec qui il peut échanger et convenir de projets d'entente à négocier, qui puisse satisfaire les parties.

Bien sur tous changements dérangeant, certains dissidents l'ont manifesté le 17 mars dernier, par contre pour d'autres dans la même situation, acceptent ces changements, alors pour ces quelques dissident, quel sont les buts et les objectifs qu'ils recherchent.

D'autres part, quels sont les vrais buts et les objectifs d'avoir demandé à la Régie le 20 mars dernier, de remplacer le Syndicat, comme administrateur du plan. Que cherchent ils.

C'est ensemble, collectivement, au cours des dernières années, que nous avons obtenu nos premières réalisations, tel que des conditions de mise en marché plus avantageuses. Nous avons alors tous bien compris, qu'il y a une seule recette pour réussir comme producteurs de bleuets, **c'est unir nos efforts**

*Nous ne pouvons refaire le passé, mais qu'il nous serve pour l'avenir  
C'est tous ensembles collectivement que nous marcherons vers un avenir meilleur.*

**A VOUS TOUS QUI OSEZ**

Merci et excellente année 2001

Gérard Baril, président

## **Le partenariat**

Nous nous sommes regroupés dans notre association « **le Syndicat** », nous avons constaté et compris que nous avions les outils à notre disposition « **le plan conjoint** » et que par des moyens comme « **des conventions de mise en marché** » nous pouvions obtenir une mise en marché ordonnée et structurée et des conditions plus avantageuses. Les résultats sont bien concrets et combien appréciés par tous.

Nous aurions souhaité encore plus, soit un partenariat régional avec les autres secteurs d'activités de l'industrie. **Pour ce faire, nous producteurs, qui exploitons des bleuetières, avons accepté de faire traiter et vendre tous leurs bleuets par des entreprises de la région.**

Nous sommes convaincus, que de meilleures conditions, nous permettraient d'investir, pour ainsi augmenter notre productivité, alors que toutes les usines en profiteraient en traitant davantage de bleuets, puis évidemment il y aurait plus de bleuets à commercialiser. Alors pourquoi ce partenariat souhaité, certains dissidents ne veulent pas **tous** le partager. Quels sont, leurs véritables raisons.

Contrairement aux prétentions de certains dissidents, le Syndicat travaille pour **tous les membres et tous les producteurs et cueilleurs sans exception sans distinction**. Nous sommes donc convaincus que ce partenariat favoriserait tous les producteurs, et cueilleurs ainsi que les usines en leur assurant un approvisionnement plus soutenu, et aux entreprises de commercialisation de vendre plus de bleuets.

Être partenaire dans l'industrie du bleuet dans la région est ce, une illusion.. Si oui, d'autres scénarios sont à mettre en place et en marche, dans les meilleurs délais.

Le conseil d'administration

## **Service aux producteurs**

Certains producteurs ne possèdent pas tous les équipements pour leurs travaux culturaux, alors que d'autres seraient disposés à offrir leurs services et leurs équipements.

Le Syndicat pourrait servir de lien entre producteurs par ce bulletin.

Vous désirez louer, acheter, vendre, il s'agit de nous transmettre l'information, si la demande le justifie, nous vous en informerons dans le prochain bulletin.

## **Démarrage en apiculture**

À l'endos, consulter l'information au sujet d'un cours de démarrage en apiculture, a vous de vous informer à qui de droit.





**ASSOCIATION des APICULTEURS  
du Saguenay et du Lac Saint-Jean A.A.S.L.**

Saint-Ambroise, le 3 mars 2001

Chère Amie, Cher Amis,

L'UPA et la Commission Scolaire ne sont pas en mesure de vous aider dans l'organisation d'un cours de "Démarrage en apiculture".

Seulement ce cours est en mesure d'être mis sur pied si 12 personnes minimum s'y inscrivent et il se déroulerait ainsi sous les auspices de notre Association.

**DATES:** Les samedis 21 et 28 avril 2001  
5, 12 et 19 mai 2001 pour le cours théorique  
et le 2 juin 2001 pour le cours pratique

**HEURES:** de 09h00 à 12h00  
de 13h00 à 16h00

Le 3 juin les heures seront à déterminer plus tard  
Total des heures: 30

**Endroit:** Complexe Socioculturel de Saint-Ambroise  
156, rue Gaudreault à Saint-Ambroise

**PRIX:** Cours 200 \$ par personne  
Abonnement à l'Association des Apiculteurs du Saguenay et du  
Lac Saint-Jean 45 \$ (seul ou en couple)

**MATERIEL A FOURNIR:** Un bloc quadrillé pour prendre des notes et  
reproduire certains schémas ou dessins

**MATERIEL FOURNI:** Un document sur le cours

**PAIEMENT:** Dans le cadre des réservations de la salle et de la production  
imprimée du cours qui doivent être payés il est nécessaire que  
nous disposions des fonds. Je vous demanderais donc de régler  
les 245 \$ par chèque dès réception de la présente et vous  
remercie de votre compréhension.

Bien cordialement,

Le chèque sera libellé au nom de  
Jean-Paul Burniaux. Merci

Jean-Paul Burniaux

**ACCORD:**

Je soussigné(e) Prénom et nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

suivrai le cours de "DEMARRAGE EN APICULTURE" selon les dates, heures  
lieu et conditions repris dans la lettre d'invitation. Ci-joint un chèque  
de 245 \$ ou si vous êtes un couple 200 + 200 + 45 = 245 \$. Ce talon est à  
faire parvenir à l'adresse ci-dessous. Si les candidats ne sont pas assez  
nombreux l'entièreté de cette somme me sera remboursée.

Président: J-P.BURNIAUX, 373, rang 8, St-Ambroise, G7P 2A6, T. (418) 672-6232, F. (418) 672-4868

